

**Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris**

**Genève, le 14 septembre 2010**

**Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République Française,  
Nicolas Sarkozy**

Monsieur le Président,

En tant que Suisses, nous sommes autant étonnés que scandalisés, de ce que votre pays, signataire de la Convention des Droits de l'Homme, propose par la voix de votre ministre, Madame Roselyne Bachelot, un projet de loi qui permettrait de faciliter les internements psychiatriques. N'y a-t-il pas assez de preuves de par le monde, pour croire enfin aux dérives de la psychiatrie et leurs conséquences sur les humains ?

Comment un psychiatre, voire un juge, pourrait-il prononcer une mesure obligatoire de soins sur sa seule opinion, sans en augmenter sa responsabilité et pire, sans le consentement du patient ou de sa famille ?

Les Parlements de presque tous les Etats du monde se sont engagés à faire respecter la totalité des articles de la CDH, sans les modifier ensuite. Une telle loi ne va pas dans ce sens.

Alors que la psychiatrie n'a toujours pas prouvé son efficacité dans le traitement des maladies mentales, il convient aussi de spécifier ici, la dangerosité des psychotropes dont les interactions ne sont plus à démontrer. (Suicides, assassinats, dépressions, obésité, maladies cardiaques, etc...)

Le constat est fait en Suisse, et particulièrement à Genève, que les malades traités en ambulatoire retournent systématiquement tous les trois mois en clinique psychiatrique, qu'ils finissent pour la plupart à l'invalidité, créant davantage de souffrances humaines et une énorme charge financière pour les cantons et la Confédération.

Nous vous alertons donc sur ce **PROJET DE LOI FACILITANT LES INTERNEMENTS PSYCHIATRIQUES**. Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'une volonté de contrôle social, une tentative liberticide risquant de détruire les libertés individuelles en créant une société où la psychiatrie remplacerait la justice.

Le chiffre d'affaire des laboratoires pharmaceutiques en Suisse est des plus florissants, dépassant celui des ventes d'armes (!). Qu'en sera-t-il de vos laboratoires en France ? Qu'en sera-t-il des populations mises de force, sous camisole chimique, si votre projet de loi est accepté ?

Il serait intéressant de savoir, si Madame Roselyne Bachelot n'aurait pas des parts substantielles dans ces laboratoires pharmaceutiques, comme cela a été dit dans la Presse française et suisse, pour les vaccins H1N1 ? Ceci pourrait expliquer son projet de loi.

Nous espérons que le peuple français refusera de voter une telle loi qui ne peut que violer l'article 46 de la CDH, désintégrer les populations et affaiblir les finances de l'Etat.

L'association Pères Mères Enfants Solidaires vous remercie de l'attention que vous prêterez à cette lettre et vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de nos respectueux sentiments.

Pour le comité de ***PMES***

Leïla Elisabeth Pellissier  
Présidente  
28, chemin de la Gradelle  
CH-1224 Chêne-Bougeries/GE